COMMUNE D'OSSELLE-ROUTELLE

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 04 Novembre 2016.

Convocation du 31/10/2016

Conseillers présents: 13

M. Pierre DAGON-LARTOT – M. Jean BAÏOTTO – Mme Christine BULLIARD – M. Daniel CUCHE — Mme Christine GRILLON – M. Jean-Christian HYVERNAT – M. Michel LARTOT – M. Laurent LOLLIOT – M. Philippe MICHELIN – Mme Anne OLSZAK -- M. Damien BOUVERET — M. Éric PRETET – Mme Sandrine GRAPPEY.

Conseillers excusés : M. Christophe BORDY - Mme Régine GEGOUT

Conseillers absents:

Mme Linda GRAPPIN – M. Rachid KHELIFI – M. Nicolas LAFFIN – Mme Pascale BOILLOT – Mme Marlène GODAIN

Le Président de séance Pierre DAGON-LARTOT ouvre la séance à 20h40

Le Secrétaire de séance est nommé : Damien BOUVERET assisté de Christine GRILLON

1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 Octobre 2016

L'assemblée ne formule pas d'observation concernant le compte-rendu du 14 Octobre 2016. Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Assiette et destination des coupes de l'exercice 2016 - Forêt quartier d'Osselle.

Sur proposition de l'ONF, Le conseil municipal désigne les coupes et leurs destinations :

- Les parcelles 15-33 destinées à la vente en bloc façonnés
- La parcelle 33 coupe de régénération pour trituration (destiné au chauffage)
- La parcelle 20 et le reste de la parcelle 18 destinée aux affouagistes

Pour mener à bien les contrats d'approvisionnement et les coupes à vendre, le conseil municipal demande l'assistance technique de l'ONF.

Le Président rappelle le bilan financier de 2003 à 2015 :

- Les recettes moyenne par année : 35 647.00 Euros
- Les dépenses moyenne par année : 12 753.00 Euros

Le conseil municipal par son vote à l'unanimité, donne son accord aux propositions ci dessus et autorise le maire à signer les pièces nécessaires aux opérations.

3- Délibération de l'affouage 2016/2017:

- Le tarif du stère proposé aux affouagistes est fixé à 6,50 Euros.
- Le mode calcul retenu est le mode par estimation. L'estimation sera établie par les garants du bois.

En plus du Maire, les garants du bois sont :

- Membres titulaires: M. Daniel CUCHE, M. Michel LARTOT, M. Philippe MICHELIN, M. Eric PRETET
- membres suppléants : M. Christophe BORDY, M. Rachid KHELIFI
- Membres extérieurs : M. Patrice CLERC, M. Éric THIVET

La liste des affouagistes est close et compte 7 affouagistes quartier Routelle, 14 quartier Osselle. Le conseil municipal approuve le règlement de l'affouage 2016 /2017.

Le conseil municipal par son vote à l'unanimité, donne son accord aux propositions ci-dessus et autorise le maire à signer les pièces nécessaires aux opérations.

4- Modification du conseil communautaire du grand Besançon au 1er Janvier 2017.

D'après les calculs confirmés par la Préfecture, il s'avère que la configuration territoriale et démographique du Grand Besançon au 1^{er} Janvier 2017 et notamment les écarts importants de population entre commune rend juridiquement impossible la conclusion d'un accord local de répartition des sièges conforme aux critères requis par la loi. En conséquence, le conseil communautaire sera composé de 126 sièges :

Soit 55 pour Besançon, 2 sièges pour Saint Vit, 2 sièges pour Chemaudin et Vaux, un siège par commune pour les autres communes.

Le conseil municipal prend acte.

Pour rappel, La commune d'Osselle-Routelle est représentée par M. Daniel CUCHE et M. Laurent LOLLIOT.

5- Relevé des compteurs d'eau

M. Jean-Christian HYVERNAT quitte la séance durant la discussion et la délibération de cette question. Afin d'effectuer le relevé des compteurs sur le quartier Routelle, le conseil municipal doit se prononcer pour l'embauche d'un jeune citoyen. Apres appel à candidature, trois jeunes citoyens se sont présentés. Un tirage au sort a désigné Melle Apolline HYVERNAT. Une rémunération de 250 Euros brut est prévue.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette embauche.

6. Elaboration du plan local d'urbanisme-choix du prestataire

Retour de M. HYVERNAT.

Un appel d'offre a été lancé. Trois offres ont été reçues.

L'ouverture des plis de la commission d'achat du 31 Aout 2016 ainsi que l'audition du 14 octobre assistée par l'AUDAB sont rapportées par M. Jean BAIOTTO :

Les trois cabinets sont :

- Jura Habitat.
- Initiative AD
- Prélude

Les critères de jugement des offres étaient les suivant :

50 % : La valeur technique de la proposition méthodologique : Elaboration d'un projet après diagnostic, formulation des enjeux en concertation avec les partenaires

30 % : Appréciation des compétences en fonction de l'expérience et de la composition de l'équipe.

20 % : la valeur économique de la proposition financière.

A l'issue des auditions, le cabinet IAD a été retenu pour sa méthode, les ateliers organisés à destination de la population, et les précisions apportées sur le calendrier. Sa compréhension du contexte local propre à la fusion des communes a également motivé la commission dans sa décision.

Le montant de l'élaboration du PLU par IAD est fixé pour la tranche ferme à 34 200.00 € Hors Taxes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de la commission en faveur du cabinet IAD pour l'élaboration du PLU.

7. Modification de la délibération N 10 du 14 Octobre 2016 relative au transfert de compétence d'urbanisme-Adhésion au service ADS de la C.A.G.B

Monsieur le Maire propose de ne pas adhérer au service optionnel d'un montant de 60 Euros par dossier concernant le suivi post –décision : contrôle de l'affichage suivi de la DOC et de la DAACT, suivi de Chantier Le conseil municipal vote à l'unanimité pour cette modification.

8. Recensement de la voirie communale

La liste des rues est incomplète. Le conseil municipal reporte la délibération.

9.Bail de chasse avec l'ACCA

Suite à la fusion des communes, les associations communales de chasse se devaient de fusionner. Une nouvelle association a donc été constituée. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature d'un bail de 9 ans pour une location annuelle de 400.00 € avec son président nouvellement élu, M. Nicolas BERTENAND.

10. Commission fêtes et cérémonies.

Il est proposé la constitution d'une commission fêtes et cérémonies : Christine BULLIARD, Régine GEGOUT, Sandrine GRAPPEY et Philippe MICHELIN se portent volontaires. Un repas est prévu pour célébrer la nouvelle année en compagnie de nos citoyens les plus âgés. Un formulaire d'inscription est attaché au compte-rendu où vous trouverez toutes les informations nécessaires.

Les personnes de 65 ans et plus pourront choisir entre la participation au repas ou recevoir un colis (offerts par la commune). Pour pouvoir bénéficier du repas ou du colis, vous devez donner votre coupon-réponse en mairie avant le 16 décembre. Pour le transport au restaurant, un covoiturage sera mis en place.

11.Questions diverses

- M. Daniel CUCHE a été interpelé concernant la présence d'un panneau au centre de Quingey indiquant la direction de la base Auricella. Ce panneau porterait à confusion avec la base de loisir de Quingey. Ces panneaux seraient gérés par les services départementaux. Il est suggéré de se renseigner auprès de ces services.
- Mr le Maire propose une modification des horaires d'ouverture de la Mairie.
 Au regard d'une très faible fréquentation en fin de permanence, à partir du premier Janvier 2017, la mairie ouvrira à 16h30 et fermera donc plus tôt à 18h30.
- M. le Maire signale que les cartes d'identité ne seront plus réalisées en Mairie d'Osselle-Routelle à partir du 1^{er} trimestre 2017. Seules les communes étant dotées de l'équipement nécessaire à la prise d'empreintes biométriques pourront traiter les demandes de cartes nationales d'identité. Ces formalités pourront être réalisées auprès des mairies de Saint-Vit et de Quingey.
- Le comité du triathlon fera une visite du site plage et stade très prochainement.

La séance est levée à 22h40.

Le Maire, Pierre DAGON-LARTOT